DLP 10-5-84350372

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION A ou B : 95 F

EDITION A + B : 160 F

BULLETIN N° 9 du 4 Mai 1984

EDITION GRANDES CULTURES

Envoi n°7

CEREALES

Orges d'hiver et escourgeons :

Le stade d'utilisation des régulateurs de croissance va être rapidement atteint sur les cultures les plus hâtives.

La rhynchosporiose a été bloquée par le temps sec, mais les pluies actuelles risquent de la réactiver. En sol de craie, l'helminthosporiose est présente, mais son évolution est faible.

Pour les cultures, présentant un bon potentiel, non encore protégées, il est maintenant urgent d'intervenir. Dans ces situations on pourra s'orienter vers une application unique.

Blé d'hiver :

Faible progression du piétin-verse ; rhizoctone assez fréquent. Septoriose sur feuilles de la base. Oïdium en légère évolution,toujours sur Arminda, Camprémy.

Le risque rouilles est actuellement très faible.

La protection est à adapter en fonction des situations; présence de maladies du pied et potentiel de la culture. Pour les blés arrivant au stade 2ème noeud :

- piétin-verse sur plus de 15 % des talles: intervenir rapidement (ces cas sont rares).
- cultures à potentiel élevé: réserver les spécialités les plus performantes pour les parcelles en semis précoce. Si l'oïdium est bien implanté préférer un antioïdium de synthèse. Intervenir dès les prochains jours.
- potentiel moyen: utiliser une spécialité polyvalente apportant un produit de contact. L'intervention peut encore être repoussée de quelques jours.
- parcelles à potentiel limité ou ayant souffert de la sècheresse (sols superficiels, grèves du Perthois, petites terres du Barrois, sols sableux du Vallage): n'envisager actuellement aucune protection.

Orges de printemps :

Assez fréquemment ces cultures sont peu poussantes, surtout sur les sols les plus superficiels.

P.1.83

COLZA

Sclérotinia :

Depuis quatre ans, début des traitements fongicides sur colza, cette maladie n'a eu qu'un développement très limité. Les parcelles à risques sont maintenant mieux connues (voir notre dernier bulletin).

Aussi les traitements ne devraient intéresser qu'un nombre limité de parcelles.

La poursuite d'un temps chaud et sec constitue un élément défavorable au développement de cette maladie.

Sur les parcelles à risque, le traitement sera effectué au début de la chute des pétales (à partir des 7-8 mai en zone hâtive) :

- mais il peut être repoussé si le temps sec se maintient.
- par contre intervenir rapidement s'il y a risque de pluie (délai possible de 3 jours après la pluie).

Pour le choix des spécialités se reporter à notre précédent bulletin. En présence de cylindrosporiose préférer le Sportak PF à 1,5 l/ha.

Charançon des siliques :

Début du vol il y a dix jours. Certaines parcelles atteignent le seuil d'intervention mais avec les températures fraîches de ces derniers jours l'activité du charançon est faible.

Surveillez vos cultures :

Intervenir au seuil de 1 charançon par hampe florale principale.

Ne pas traiter trop tôt. Les produits actuels ont une action de choc convenable mais une faible rémanence.

Nouvelle autorisation pour le Sumicidin 10 à 0,4 l/ha (produit non dangereux pour les abeilles).

Nous rappelons que sur colza en fleur il ne faut employer que des insecticides portant le label:

"Non dangereux pour les abeilles"

BETTERAVE

Présence assez fréquente de dessèchements ou de nécroses sur cotylédons, en relation avec les gelées ou les herbicides de prélevée. Localement présence d'atomaire, d'altise, plus rarement de charançon. Sur ce dernier ravageur, mal contrôlé par les traitements microgranulés, une intervention peut être envisagée sur constat de dégats.

REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78

Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET
Commission Paritaire de Presse N 529 AD